

PROJET PERISCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES DE ST MARTIN D'URIAGE

(avec la participation : du personnel périscolaire, des membres de l'Association des Parents d'Elèves des 2 groupes scolaires et des élus municipaux)

A la demande des élus de la commune de St Martin d'Uriage et des parents d'élèves, dont le souci était de renforcer le contenu pédagogique du temps périscolaire, une organisation du temps autour de l'école a été mise en place de façon plus précise et écrite noir sur blanc au cours de l'année 2000-2001. Elle est revisitée chaque année pour suivre l'évolution nécessaire du fonctionnement.

En effet, la vie familiale de l'enfant, l'école, les loisirs et les temps périscolaires ont chacun à leur façon, une influence inévitable sur la vie de l'enfant, son éducation et son comportement. C'est pourquoi le moment que l'enfant passe au périscolaire, est aussi un temps particulier dans sa journée, temps qui pour être court, n'en est pas moins à prendre en considération. Il a même une importance particulière quant à l'équilibre de la journée pour l'enfant, tant sur le plan de son **rythme de vie** que sur celui de sa **vie relationnelle**, voire **affective**. Les temps périscolaires doivent donc permettre de **se restaurer** bien sûr, mais aussi de **se détendre**, de **s'épanouir**, d'**accéder à une relative autonomie** et également de **se socialiser**. De plus, pour certains, la journée commence à 7 heures 30 et ne se termine pas avant 18h15. Il s'agit donc bien, de repenser la journée de l'enfant dans sa globalité.

C'est pourquoi toutes les actions entreprises, l'organisation des activités, intégreront certains objectifs prioritaires et seront adaptées le plus justement possible aux besoins des enfants suivant les différentes **tranches d'âge** car nous devons avoir conscience que notre activité participe aussi au **développement des capacités intellectuelles** de l'enfant. Nous avons donc à l'heure actuelle quatre grands objectifs généraux en place :

- **Permettre à l'enfant de se socialiser :**
 - **Favoriser les relations de respect, de tolérance, de solidarité entre tous.**
Aider l'enfant à se situer au sein d'un groupe pour qu'il puisse agir à son niveau en tant qu'individu à part entière.
Développer le sens du partage.
Instaurer la confiance entre :
 - Enfants/Adulte
 - Enfant/Enfant
 - **Favoriser l'autonomie de l'enfant.**
L'aider à faire par lui-même.
Multiplier les actes de responsabilisation.

Installer la liberté de choix au sein des activités.

- **Respecter le rythme de vie de l'enfant :**
 - Avoir connaissance des besoins, des possibilités physiques et intellectuelles de l'enfant en fonction des tranches d'âges.
 - Installer une journée "type" selon l'âge (accueil, activité, goûter, temps calme, temps libre)
 - Garantir un temps minimum de repas d'au moins 3/4 d'heures. L'enfant ne doit pas être bousculé.
 - Organiser des petits groupes, des temps d'activités de son âge et selon sa demande. En effet, ce sont des moments où l'enfant récupère. Les conditions doivent lui permettre détente, repos, loisirs pour garantir une qualité des activités scolaires. Partant du constat que le moment du repas ne constitue la moitié de la période concerné, il important de réfléchir et d'agir sur le reste du temps.

- **Permettre une éducation du goût :**
 - C'est une nécessité vitale. L'enfant doit manger pour reprendre des forces pour la journée.
 - Permettre de découvrir de nouveaux aliments et de nouvelles saveurs.
 - Apprendre à aimer ce qui est proposé.
 - Avoir une alimentation équilibrée.

- **Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant :**
 - Avoir des agents périscolaires formés au geste aux premiers secours
 - S'assurer que l'enfant à une bonne hygiène avant de prendre son repas (mains lavées, pas d'allers - retours aux toilettes pendant le repas)
 - Se donner les moyens d'assurer au mieux le dialogue entre les familles, les enseignants et les enfants (fiche de liaison en cas d'accidents, cahier infirmerie pour les écoles primaires, etc...)
 - Etre à l'écoute

A/ LES MOYENS

1/ Le personnel

Sur l'ensemble de la commune une trentaine de personnes sont en charge des enfants. Quelles soient ATSEM, diplômées du BAFA, en cours de formation, ... elles sont là quotidiennement pour accueillir les enfants et leur famille et faire le lien avec l'école.

Chaque membre de l'équipe devra participer aux réunions organisées régulièrement.

L'objectif de ces réunions est de :

- Evaluer les actions entreprises et les réajuster, si possible.
- Réfléchir à de nouvelles actions.
- Donner un temps de parole pour chacun et de permettre la communication entre tous.
- Résoudre des problèmes rencontrés.
- Amener des informations.
- Permettre une réflexion en vue de la rédaction d'un projet périscolaire.
- Travailler en équipe.

La responsable périscolaire a pour rôle de :

- Coordonner les actions d'animation sur le périscolaire entre le personnel périscolaire et fait le lien avec l'équipe des enseignants, avec le personnel de la cantine, avec les familles et les Associations de Parents d'Elèves, avec le personnel administratif de la mairie (notamment le Directeur Général des Services, le service scolaire, le service technique, ...), les élus...
- Gérer le budget et l'achat du matériel pédagogique.
- Animer régulièrement des séquences de travail de façon à ce que l'accueil soit adapté au mieux aux besoins des enfants.
- Faire le suivi du périscolaire sur les 3 écoles matin, midi et soir (Ecole de Pinet, Ecole maternelle des Petites Maisons, Ecole primaire des Petites Maisons).
 - Observer l'enfant et la relation à l'enfant.
 - Etre à l'écoute et tenir une relation plus individuelle avec le personnel périscolaire, arbitrer lorsque cela est nécessaire.
 - Répondre aux questions d'équipe.
 - Dynamiser le travail d'équipe.
 - Repérer les difficultés de fonctionnement.
- Etre à l'affût de nouveaux agents périscolaires.
- Vérifier les effectifs et faire des statistiques régulièrement dès la sortie de la facturation.
- Organiser ou participer aux réunions.
- Faire de l'information diverse, des photocopies.
- Rédaction d'un projet autour du temps périscolaire.

2/ Les locaux

Des lieux seront attribués à chaque activité. Que ce soit après le repas ou à d'autres moments de la journée, les enfants savent qu'à tel endroit à lieu la sieste, à tel autre le coin lecture, ici, les jeux calmes, là les discussions libres....

Pour l'école de Pinet, l'équipe primaire et maternelle se partage les différents espaces qui sont mis à la disposition du périscolaire :

- La cour primaire et la cour maternelle
- La salle polyvalente
- La garderie
- Le hall d'entrée de l'école
- Les classes de maternel
- Le terrain sportif

Pour l'école primaire des Petites Maisons, cinq lieux d'activités sont clairement définis :

- La garderie dit "salle polyvalente"
- Le préau
- Les 2 cours
- La ludothèque (de temps en temps)
- Le terrain de foot

Et pour l'école maternelle des Petites Maisons, les enfants ont à leur disposition :

- Les 2 cours
- La garderie périscolaire est aménagée de façon à créer un environnement adapté, qui correspond aux divers besoins de l'enfant et qui lui permet d'avoir ses repères. Depuis son ouverture, Il a été créé des espaces où les enfants peuvent se retrouver en petit comité : coin dînette, coin poupées, coin garage, coins jeux de construction, coin repos, coin lecture...
- La salle de gymnastique
- La bibliothèque
- Les salles de classe

3/ Le matériel

Le mobilier utilisé par les enfants est approprié à leur âge (toilettes, tables, chaises, ...)

Nous avons sur chacune des écoles, des jeux de société, des jeux de construction, des livres, des jeux extérieurs, du matériel pédagogique (feutres, peinture, ...)

Pour l'école de Pinet, l'objectif est d'acheter du matériel commun au périscolaire primaire et maternel ainsi qu'à l'école, pour les jeux extérieurs (vélos, patinettes, cerceaux, ballons, cordes, patins à roulettes). Chacun est co-responsable de ce matériel.

Parfois, le centre de loisirs de la commune, et les différentes garderies périscolaires font parfois un échange de matériels.

Exemple : les cerfs-volants, le matériel pour perles Hama, le pyrograveur.

L'objectif étant d'acheter du matériel commun à ces structures, qui tournent en fonction du besoin et de la disponibilité.

4/ Les moyens financiers

Pour que l'enfant profite pleinement de ce temps extra scolaire, un budget a été alloué dans chaque restaurant scolaire pour l'achat de jeux et de matériel éducatif.

Pour le **périscolaire maternel**, il existe un budget crée dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Pour l'année 2010, il s'élevait à 960 €.

Le budget spécifique pour le **périscolaire primaire** est défini par la mairie. Pour 2010, le montant est de 1330 €.

Chacun de ces budgets est réparti équitablement entre les trois écoles en fonction du nombre de classe primaires et maternelles.

Soit :

- 943 € pour l'école primaire des Petites Maisons
- 678 € pour l'école maternelle des Petites Maisons
- 668 € pour l'école de Pinet

Une liste d'achat est donnée régulièrement à la responsable périscolaire pour faire les courses ou les commandes. Les animateurs périscolaires peuvent aussi, après autorisation de la responsable périscolaire, faire des achats. Les lieux d'achat peuvent être divers : Majolire, Arthaud, Carrefour, E.Leclerc, Géant St Martin d'Hères, Vima, Celda, Nathan, etc... Les achats peuvent être faits par bons de commande, en liquide ou par chèque. Les factures doivent être faites à l'ordre de « Association des Centres de Loisirs de Grenoble ». En effet,

pour des questions de souplesse, le budget périscolaire est régit par l'association qui gère en parallèle le centre de loisirs. En effet, la mairie ne pouvait permettre que des paiements par mandats administratifs. (Ouverture de compte dans les magasins, achats uniquement de grosse somme, ...)

Un achat particulier mais coûteux peut faire l'objet d'une demande particulière de **budget supplémentaire** qui est voté en mairie.

B/ METHODE ET FONCTIONNEMENT

1/ Règlement intérieur

Pour maintenir une bonne cohérence entre tous les partenaires, le **règlement intérieur du périscolaire** est le même que celui de l'établissement. (voir en annexe chacun des règlements scolaires) Cependant, lors des inscriptions périscolaires, en début d'année, il est rappelé sommairement aux familles.

Au cours de l'année scolaire 1999/2000, a été entrepris avec le personnel périscolaire de Pinet, l'APE de Pinet, Gérald Giraud, Roselyne Marty, la directrice générale des Services, les enfants de l'école de Pinet et leurs enseignants, une **charte** sur les droits et devoirs de chacun (enfants et adultes) pendant le temps périscolaire. Depuis, à chaque rentrée de septembre, elle est distribuée aux enfants par le biais du cahier de texte et doit être retournée remplie par cette même voie. Au cours de l'année scolaire, selon la nécessité, elle peut faire l'objet de modifications. Cette charte est donc une réflexion entre tous les partenaires, un excellent outil d'auto discipline et de référence, car elle indique les limites dont les enfants ont tellement besoin pour se repérer. En aucun cas, elle ne se substitue au règlement intérieur de l'école.

Au cours de l'année 2004-2005 : une même charte a été organisée pour l'école primaire des Petite Maisons et qui vient renforcer celle des enseignants.

Dès le début de l'année, sans attendre que la situation s'envenime et fasse boule de neige, **les problèmes de discipline** rencontrés pendant les temps périscolaires avec certains enfants sont gérés rapidement. Si la situation ne s'améliore pas un courrier est envoyé aux familles par le biais de la mairie

2/ La sécurité et les moyens mis en place

L'idéal est de respecter les normes d'encadrement d'1 adulte pour 14 enfants d'âge primaire et d'1 adulte pour 10 enfants d'âge maternel.

Les fiches de renseignement des enfants inscrits en garderie sont à la disposition du personnel périscolaire.

Dans chaque établissement, régulièrement, des exercices d'évacuation sont mis en place pour permettre à l'enfant d'avoir la meilleure conduite si un cas réel se présentait.

La pharmacie scolaire sert aussi pour les temps périscolaires en cas de besoins. Un cahier infirmerie a été mis en place pour les primaires de Pinet et de l'école des Petites Maisons.

- Ce registre doit porter mention de **toutes les maladies, de tous les accidents**, même bénins survenus au cours de l'accueil périscolaire, ainsi que toutes les admissions au centre hospitalier.
- Dans la colonne "observations", on portera les indications relatives à la suite donnée ou à donner, de manière très claire : **hospitalisé, à revoir**.
- Ce registre doit rester à la portée de l'ensemble du personnel périscolaire et du personnel enseignant. En effet, ces derniers doivent pouvoir y accéder en cas de doute sur la santé d'un enfant au cours de la journée. Le registre d'infirmerie est donc un **outil de liaison** qui permet d'assurer la sécurité maximum des enfants que nous avons à notre charge.
- Les premières pages " prescriptions médicales - observations particulières " sont destinées à recevoir mention des traitements que des enfants peuvent devoir suivre (ordonnance du médecin, écrit des parents).

Une fiche de liaison entre le personnel périscolaire et la famille est à remplir et à mettre dans le cartable des enfants. Elle permet d'informer les parents en cas de blessures qui ne nécessitent pas l'intervention des pompiers ou d'un médecin.

En cas d'absence du personnel, le personnel remplaçant est toujours en présence d'un agent titulaire ou qui a l'habitude du fonctionnement périscolaire.

Une autorisation parentale doit être écrite et donnée au personnel périscolaire par les familles qui autorisent leur enfant à quitter seul, plus tôt, ou avec d'autres personnes la garderie périscolaire. Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent pas partir seuls (même avec une autorisation parentale) et doivent toujours être pris en charge par une personne majeure (même avec une autorisation parentale).

Lorsqu'un enfant reste au-delà de 18 heures (pour la maternelle) ou 18 heures 15 (pour la primaire) à la garderie du soir, la personne chargée de l'enfant doit par ordre chronologique :

- Se procurer la fiche de renseignement de l'enfant et prévenir la famille.
- Essayer de joindre la responsable périscolaire, contacter la mairie et en dernier recours téléphoner au Maire de la commune ou à l'un des élus concernés.
- Appeler la police municipale pour savoir s'il y a eu un accident et en dernier recours lui confier l'enfant (tous les déplacements en voiture doivent être faits, non pas en voiture personnelle mais par la police municipale).
- Dans tous les cas, le mieux est de garder l'enfant avec soit le plus longtemps possible. En effet, celui-ci est habitué au personnel périscolaire.
- Lors du périscolaire du soir, chaque départ seul ou non accompagné par les parents doivent faire l'objet d'une décharge de la part du responsable légal de l'enfant. Celle-ci est classée systématiquement à la garderie.

Le midi, les enfants de l'école de Pinet et de l'école maternelle des Petites Maisons restent dans l'enceinte de l'école jusqu'à ce que l'on vienne les chercher, sinon l'enfant est pris en charge par le personnel périscolaire qui prend le relais et lui prévoit son repas. Par contre, les enfants de l'école primaire des Petites Maisons, non inscrits à la cantine par leur famille, ne sont pris en charge par le personnel périscolaire que si l'enfant signale sa présence.

Dans ces deux derniers cas, ce genre de situation est à caractère exceptionnel, seuls les enfants inscrits à la cantine ont leur repas prévu.

D'autre part, le personnel périscolaire assure la sécurité des enfants jusqu'à 13 heures 20. Un enseignant, à ce moment là, prend le relais.

Sur chacune des écoles, certains agents périscolaires sont formés à l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours). Chaque année, une formation initiale ainsi qu'une formation de recyclage est remise en place pour permettre à tous les employés municipaux d'être formés dans ce domaine.

3/ La répartition des groupes, leur référent "adulte" et les horaires.

La répartition par tranches d'âges est une des manières la plus simple pour travailler, pour se retrouver en petits groupes, pour arriver à gérer un grand nombre d'enfants. Ils n'ont pas le même rythme de vie, les plus petits ont besoins d'un temps calme plus important que les enfants d'âge primaire, par exemple...

Voici le déroulement et les acteurs périscolaires sur une journée scolaire :

Sur chaque école :

Le **périscolaire du matin** commence dès 7 heures 30 jusqu'à 8 heures 30.

La garderie périscolaire du matin est un temps d'accueil important. L'animateur permet de faire le lien entre l'enfant, ses parents et l'école.

L'importance :

- du «bonjour »
- d'établir une relation individuelle avec l'enfant pour faciliter la séparation (par exemple l'aider à se déshabiller)
- d'aller vers les familles et être à l'initiative du dialogue et de faire les transmissions d'informations

sont autant de petites tâches nécessaires pour permettre à l'enfant de commencer une journée agréable.

L'accueil du matin est donc un moment calme au cours duquel l'enfant prend le temps de finir de se réveiller. C'est pourquoi, le rôle de l'animateur est de :

- Proposer des histoires
- Proposer des dialogues ou des câlins pour les plus petits
- Mettre à disposition de jeux simples
- Faire du dessin
- Proposer des petits travaux manuels (pour les primaires, notamment)

Le **périscolaire du soir** commence dès 16 heures 30 jusqu'à 18 heures (pour la maternelle) - 18 heures 15 (pour la primaire). Les CE1, CE2, CM1, CM2 qui sont en étude du soir rejoignent les maternels et les CP dès 17 heures 30.

C'est un temps où l'enfant a besoin de décompresser, de se défouler après sa journée scolaire. C'est pourquoi, l'adulte tient compte de la réceptivité de l'enfant, de sa disponibilité et de son désir de faire ou de ne rien faire.

L'animateur propose des activités non contraignantes : des jeux libres (voitures, poupées, déguisements, construction...), des jeux de ballons, des jeux extérieurs et des travaux manuels. Ce temps du soir, tout comme celui du matin est aussi un moment d'échanges et de lien avec les parents. L'animateur responsable des enfants doit donc favoriser une démarche de dialogue en allant au devant des familles.

Un goûter est proposé aux deux écoles maternelles (école maternelle des Petites Maisons et PInet) (gâteaux - fruits - tartine de pain selon un menu réparti sur la semaine équilibré en fonction du repas de midi) pour ceux qui le souhaitent.

Le périscolaire du midi :

Les maternels sortent de classe à 11 heures 30-35 tandis que les primaires sortent à 11 heures 45. Deux services sont mis quotidiennement en place. La sortie de la classe, l'habillage, le déshabillage, le regroupement des enfants, le passage aux toilettes, le lavage des mains, les retours au calme sont autant de petites tâches qui mises bout à bout durent longtemps.

Le **repas** est un moment :

- De **détente et de convivialité** : Il est important d'accorder aux enfants un minimum de $\frac{3}{4}$ d'heures de temps de repas.
- **D'apprentissage** (le personnel est là pour encourager l'autonomie) :
 - Savoir utiliser des couverts pour les maternels
 - Savoir se tenir à table
 - Doser son appétit et finir
 - Manger seul
 - Connaître différentes saveurs
 - Partager et se situer au sein d'un petit groupe

A Pinet :

- Le **premier service** concerne les maternels, les CP et les CE1. Il commence vers 11 heures 50 pour finir à 12 heures 30.
- Le **deuxième service** concerne les CE2, les CM1 et les CM2. Le temps de débarrasser et de remettre en place les couverts, il s'enchaîne derrière vers 12 heures 40 pour finir à 13 heures 20

Qui s'occupe de l'enfant ?

Pendant le **périscolaire du matin** : Océane Gréselin et Elisabeth Massucco.

Pendant le **périscolaire du soir** : Marjorie Garcin, Stéphane Balas, Aurélie Giuliani et Sandrine Mattio.

Pendant le **périscolaire du midi** : Les ATSEM : Claudine Turenne, Estelle Bernard et les animatrices : Stéphane Balas, Aurélie Giuliani, Océane Gréselin, Marjorie Garcin et Sandrine Mattio.

Les maternels sont accompagnés et mangent avec Claudine Turenne et Estelle Bernard (les 2 ATSEM de l'école).

Le service est assuré par Nadine Boujard, Elisabeth Massucco et Christophe Grossian, le cuisinier.

Les enfants de CE2 CM1 CM2 sont en activités avec les 5 autres animatrices puis sont accompagnés par une d'entre d'elles en cantine.

A leur sortie de cantine, les petites et moyennes sections de maternels partent en activités avec Claudine Turenne et Estelle Bernard. Les grandes sections de maternels et les CP sont pris en charge par les 4 animatrices.

Voir organisation en annexe.

A l'école maternelle des Petites Maisons :

Au fur et à mesure de l'année, des activités scolaires (piscine, poney, ...), de la fluctuation des effectifs des groupes, les enfants sont amenés à manger au premier ou au deuxième service.

- Le **premier service** : Les enfants sont à table à 11 heures 45 pour finir à 12 heures 30.
- Le **deuxième service** : Les enfants sont à table à 12 heures 30 pour finir à 13 heures 20.
- Voir organisation en annexe.

Afin d'assurer à l'enfant une continuité dans ses repères avec les adultes, surtout pour les petits et privilégier le dialogue individuel avec l'enfant, le personnel périscolaire maternel mange avec les enfants. Il se répartit de façon judicieuse parmi les tables de la cantine afin d'avoir une vue d'ensemble du groupe. Il assure une rotation pour qu'en fin de semaine chaque table ait bénéficié de la présence d'un adulte, aider les plus petits.

De ce fait, les enfants sont contents, prennent plaisir au temps du repas et sont moins bruyants.

Pour éviter un trop gros volume sonore :

- On évite, aussi, les bruits annexes : le débarrassage des tables du premier service, notamment, ne se fait pas avant que les enfants du second service n'en soient au dessert. A ce moment là, une seule personne de service commence à débarrasser avec le moins de bruit possible. Les autres agents restent auprès des enfants.
- A chaque service, une table sur deux est occupée pour permettre une meilleure répartition dans l'espace des enfants.

Qui s'occupe de l'enfant ?

Pendant le **périscolaire du matin** : Jocelyne Chenevas Paul (ATSEM) et à tour de rôle chaque matin chacune des ATSEM (Marie Catherine Duboeuf, Céline Curinier).

Pendant le **périscolaire du soir** : Catherine Berger et Anne Marie Bolliet et, à tour de rôle dans la semaine, une des ATSEM.

Pendant le **périscolaire du midi** : Les ATSEM : Jocelyne Chenevas Paul, Marie Muggeo, Céline Curinier et Marie Catherine Duboeuf ; et les animatrices : Catherine Berger, Tyfanie Mazuel, Charlène Cagliero et Corinne Maini.

Chaque classe à un adulte référent, il y a toujours une animatrice qui tourne en fonction des effectifs, et des besoins pour l'habillage, le découpage de la viande, ...

Le service est assuré par Anne Marie Bolliet et Eliane Bof.

Anne Marie Bolliet :

- aide le personnel périscolaire.

- sert et aide aux tables où aucun adulte n'est présent pour une meilleure répartition des tâches
- Eliane Bof : s'occupe de la mise en plat du repas.

Voir organisation en annexe.

A l'école primaire des Petites Maisons :

(Voir le planning annexé)

Qui s'occupe de l'enfant ?

Pendant le **périscolaire du matin** : Séverine Payerne et Thérèse Rizzi

Pendant le **périscolaire du soir** : - Séverine Payerne (16 heures 30 à 18 heures 00)
- Martine Pongi (17 heures 30 à 18 heures 15 : à l'arrivée des enfants inscrits à l'étude)

Pendant le **périscolaire de midi** :

Les animateurs périscolaires : Séverine Payerne, Karinne Perez , Gianna Soriano, Patricia Chaix, Pascale Valentin, Viviane Humbert, Julie Bruant, Priscilla Todeschini, Cindy Bellon, Patricia Froment, Martine Pongi, Audrey Pongi, Sylvie Pras.

Le service est assuré dans le nouveau restaurant par Thérèse Rizzi.
Le service est assuré dans l'ancien restaurant par Malorie Colomb.

Les enfants peuvent donc choisir entre deux - trois activités :

Des jeux libres en extérieur

Des jeux d'extérieur organisés

Une surveillance en garderie avec travaux manuels, jeux de société, ...

4/ Repas à thème

Depuis le début de l'année, avec l'aide du personnel restauration, nous avons pour projet d'organiser au moins un repas à thème par trimestre. Très à la mode en ce moment, ils permettent néanmoins de changer le quotidien, de marquer les saisons. Mais ils ne correspondent à rien s'ils sont plaqués sur un fonctionnement classique. Ils font donc partie d'un projet, d'une étude particulière. Les repas à thème sont autant d'événement qui permettent de confectionner des menus spécifiques pour stimuler le goût et faire connaître de nouvelles saveurs. A l'occasion de chacun de ses repas, la décoration des salles de restaurant, des garderies, la lecture de contes thématiques, les coloriages, les travaux manuels, etc...sont autant d'activités qui sollicitent la participation des enfants, matin, midi et soir, durant un bon mois avant le repas fatidique ! Ces repas à thème, si les enseignants le souhaitent, peuvent aussi s'inscrire dans un travail pédagogique plus global.

Jean Marc Stérmier, à chaque début d'année scolaire, propose une liste de repas à thème qu'il est possible de mettre en place au niveau de la cuisine centrale.

5/ Les activités

Bien sûr, indépendamment des activités à thème, des activités plus traditionnelles mais qui remportent toujours le même succès auprès des enfants, sont mises en place :

- Des **coins permanents** où les enfants peuvent retrouver des jeux de société, de construction, (achetés ou prêtés par la ludothèque), des livres, des poupées, des dînettes ou tout simplement discuter avec l'animateur.
- Des **jeux collectifs** (balle assise, ballon prisonnier, ...)
- Pour un assez grand nombre d'enfants, le **besoin** est avant tout **être tranquille**, simplement, pouvoir utiliser les jeux extérieurs, courir et jouer librement dans la cour, jouer aux ballons, aux raquettes, à la balle.

Formation en animation périscolaire :

3 Demi journées pour l'année scolaire en route.

6/ L'administration

Lorsque les enfants ne mangent pas à la cantine suite à l'absence d'un instituteur, l'annulation de l'inscription se fait automatiquement. Il n'est donc pas nécessaire de faire cette démarche par téléphone.

La garderie périscolaire du matin ouvre ses portes dès 7 h 30. Cependant, depuis la rentrée de septembre 01, les familles peuvent bénéficier du tarif réduit mis en place pour les enfants qui sont pris en charge qu'à partir de 8 heures 20. Des horloges réglées par satellite ont été mises en place dans chaque accueil périscolaire afin de permettre le bon déroulement de cette nouveauté. Nous demandons au personnel périscolaire du matin d'être vigilant et de signaler rapidement tout problème à la mairie ou au responsable périscolaire. Avant 8 heures 20, les inscriptions se font sur feuilles blanches, à partir de 8 heures 20, les inscriptions se font sur feuilles jaunes.

Les inscriptions occasionnelles ou l'annulation des inscriptions des enfants à la cantine et à la garderie périscolaire du soir doivent être faites par serveur vocal ou internet à la Mairie de St Martin d'Uriage avant 9 heures. Sans annulation des familles, l'inscription sera facturée au tarif normal.